

Tendance

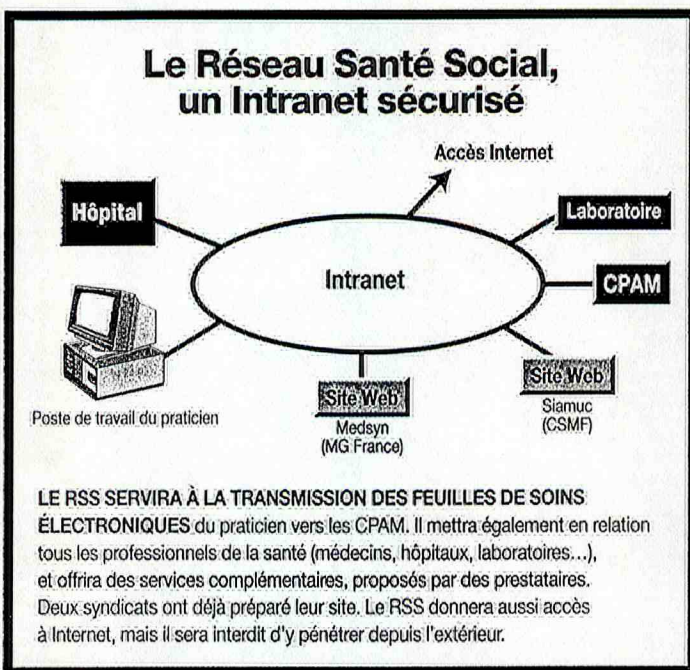
ÉQUIPEMENT

400 000 professionnels de santé s'informatisent sous la contrainte

Les professionnels de la santé ont l'obligation de s'informatiser dans l'année. Malgré des réticences, la machine est lancée. Les grands fournisseurs investissent la place avec des offres globales, mais ils devront composer avec de nombreux petits éditeurs, dont la force est de bien connaître leurs clients.

Sauf imprévu, tous les Français recevront, avant la fin de l'année, une carte à puce contenant certains renseignements administratifs, tandis que les praticiens auront leur carte CPS (carte du praticien de santé). Lors d'une consultation médicale, les deux cartes seront insérées dans un lecteur relié à un ordinateur. Un logiciel en lira les informations et remplira automatiquement une «feuille de soins électronique» (FSE), qui sera aussitôt expédiée par liaison numérique à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) locale. La Sécurité sociale économisera ainsi le traitement annuel du milliard de feuilles de soins qui submergent ses services. Et le ministère de la Santé disposera de statistiques précises sur les actes médicaux. Lancé en 1993, le projet Sésam (Système électronique de saisie de l'assurance maladie) a connu nombre de modifications. La plus marquante a été l'abandon de deux réseaux actuellement en service (mais très peu utilisés), B2 et Noémie, ainsi que du protocole privé Cnam/Ts, au profit de TCP/IP et d'une sorte d'Intranet sécurisé, le Réseau Santé Social (RSS), véhiculant non seulement les FSE, mais aussi toutes sortes d'échanges entre professionnels.

● **Des générations successives de cartes.** Tout n'est pas encore en place. Vitale 1, la carte à puce livrée aux Français cette année, cédera sa place à Vitale 2, qui pourra enregistrer un historique médical succinct. Fin janvier 1998, des modifications de dernière minute affectaient encore le cahier des charges de la télétransmission des FSE, conduisant à modifier les logiciels en cours d'agrément, ainsi que le lecteur de cartes à puce, fabriqué pour l'instant par Ascom et Dassault. Quant au RSS, il se mettra en place progressivement, région par région, à partir du printemps. Sa ges-



tion vient d'être confiée à Cegetel, une filiale de la Générale des Eaux. Après un investissement initial qu'il évalue à 200 millions de francs, l'opérateur espère en tirer un chiffre d'affaires d'un milliard de francs. D'ici à la fin de l'année, les médecins, les hôpitaux, les pharmaciens, les infirmières, les kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes, bref, tous ceux qui émettent des feuilles de soins, soit environ 400 000 personnes, ont la quasi-obligation de s'équiper d'un micro-ordinateur, d'un lecteur de cartes à puce, d'un logiciel de télétransmission agréé et d'une connexion à Internet. Ces professions recouvrent des situations très variées. Les pharmaciens utilisent presque tous la télétransmission depuis longtemps, et les infirmières sont aussi de ferventes adeptes de l'informatique. Les plus réticents se comptent parmi les 120 000 médecins libéraux, qui n'apprécient guère l'informatique en général (seul un

petit quart d'entre eux posséderaient un ordinateur) et qui vivent mal cette obligation d'équipement. Pour convaincre les rétifs, les pouvoirs publics manient la carotte et le bâton. Si les médecins adhèrent à la charte signée par le syndicat MG France avant le mois de mars, ils recevront 7 000 francs d'aide à l'informatisation provenant d'un fonds constitué... par les pénalités infligées aux médecins pour dépassement des objectifs, auxquels s'ajouteront 2 000 francs offerts par les caisses. A partir de janvier 2000, coup de bâton, les praticiens seront mis à l'amende pour chaque feuille de soin sur papier envoyée à la Sécu. On parle de 10 francs par feuille, une somme énorme pour un médecin libéral, qui effectue entre 4 000 et 5 000 actes par an. Pour l'instant, le marché de l'informatique des professions de santé a attiré une quantité de petits éditeurs, qui dépassent rarement le million de

francs de chiffre d'affaires. Il existe environ 140 logiciels de gestion de cabinet ou de comptabilité. Les plus répandus ne se sont vendus qu'à quelques milliers d'exemplaires. Les éditeurs proposent désormais presque tous un module de télétransmission, et ils sont nombreux à envisager de s'associer.

● **Des offres globalisées.** En s'ouvrant brutalement sur l'océan de l'informatique mondiale, cette tranquille mer fermée attire en effet les gros poissons. « Nous avons bâti un programme d'aide à nos partenaires, explique Chantal Barbier, chef des marchés Santé et Collectivités locales de Microsoft France, pour les inciter à utiliser Windows 95 et Office. Un médecin écrit en moyenne quinze lettres par jour... » France Télécom proposera des solutions de télécommunication, tandis que les constructeurs s'immiscent. « Un cabinet médical a besoin de conseils et de services, renchérit Patrick Benkerhoun, responsable des marchés verticaux chez Compaq. C'est notre rôle de bâtir une offre globale en nous associant avec d'autres. » La tendance est là. Bien que modestes, les éditeurs du secteur santé ont une longue expérience des besoins très particuliers de leurs clients et sont sollicités pour placer leurs logiciels au sein d'une offre plus large. Des intégrateurs intéressés par le sujet, comme Datapoint et Bull, proposent des formules complètes, avec solutions de financement et de maintenance. Cette dernière constitue d'ailleurs l'un des points critiques. L'obligation de disposer d'un contrat a été récemment supprimée, mais, pour toucher les 9 000 francs d'aide, le médecin doit s'engager à ne pas interrompre les télétransmissions pendant plus de quarante-huit heures. Autant dire qu'il lui faudra un bon matériel et un contrat de maintenance digne d'une entreprise.

JEAN-LUC GOUDET